

jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et de Notre Règne la dix-neuvième.

Par Ordre,  
FÉLIX FORTIER, G. C. C.

Province du }  
Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le seizième jour du mois d'Août courant, et à chacun de vous

SALUT

PROCLAMATION.

**A**TTENDU Que le sixième jour du mois de Juillet dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au seizième jour du mois d'Août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*: Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés Sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de *Québec*, Samedi, le quinzième jour du mois de Septembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoins, Notre fidèle et bien-aimé Sir *Edmund Walker Head*, Baronnet, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A *Québec*, dans Notre dite Province, ce onzième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-cinq, et de Notre Règne la dix-neuvième.

Par Ordre,  
FÉLIX FORTIER, G. C. C.